

# INFANTERIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES  
AMIS DU MUSEE DE L'INFANTERIE

N° 14 1988

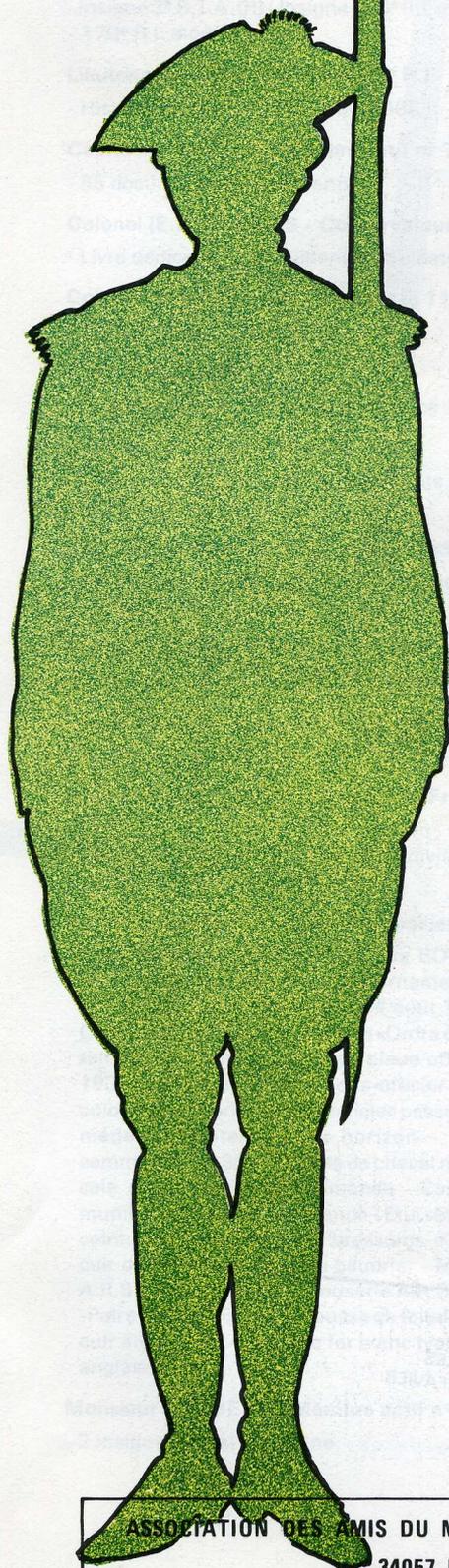
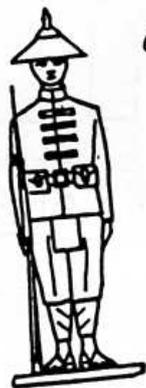


Photo © SIRPA/ECP Armées

132<sup>e</sup> groupe cynophile d'armée de Terre  
(fait partie de l'Infanterie)



*Création artisanale  
de Soldats de Plomb*

*Peints ou à peindre*

*Documentation  
illustrée  
contre 25 f en timbres*

*Figurines historiques  
J.P.F.*



*B.P. 66 - 93162 Noisy-le-Grand Cedex*

## COMMUNIQUÉ

Le chef de corps du bataillon de Sidi-Brahim,  
8<sup>e</sup> Groupe de Chasseurs lance un appel à toute per-  
sonne susceptible de l'aider à la rénovation de la salle  
d'honneur du bataillon.

Tous les souvenirs, objets, armes, documents ou  
pièces de tenue, liés à l'histoire des Chasseurs et à  
l'histoire du bataillon de Sidi-Brahim de 1841 à nos  
jours seront les bienvenus.

Pour tous vos envois adressez-vous à :

Monsieur le chef de corps  
S.P. 69509

## SOMMAIRE

Page 3 : Éditorial.

Page 4 : La Fourragère : ses origines.

Page 9 : Quelques pensées pour l'adjudant (1776 - 1974) 2<sup>e</sup> partie.

Page 18 : Aperçu historique : Le chien militaire.

Page 22 : Le tour de France des salles d'honneur.

Page 27 : Dons faits au musée.

Page 28 : Les insignes du 1<sup>er</sup> R.C.P.

Directeur : GDI (CR) MURAT - Rédacteur en chef : colonel (ER) CARLES  
Direction rédaction : adjudant-chef DEGHIN - Maquette : adjudant-chef FAVIER  
Réalisation : Point impression E.A.I.

Tirage : 600 exemplaires

---

---

# ÉDITO

---

---

*Le général TOUSSAINT quitte la présidence des Amis du musée de l'infanterie après sept années d'exercice.*

*Grâce à son action, le musée de notre arme s'est développé pour atteindre le haut niveau qu'il possède aujourd'hui malgré des ressources financières très réduites.*

*Fantassin de formation, le général TOUSSAINT a œuvré sans compter pour atteindre ce résultat.*

*C'est pour cette raison qu'il paraît normal que nous lui disions, aujourd'hui, **merci du fond du cœur** pour l'œuvre qu'il a si bien dirigée et accomplie.*



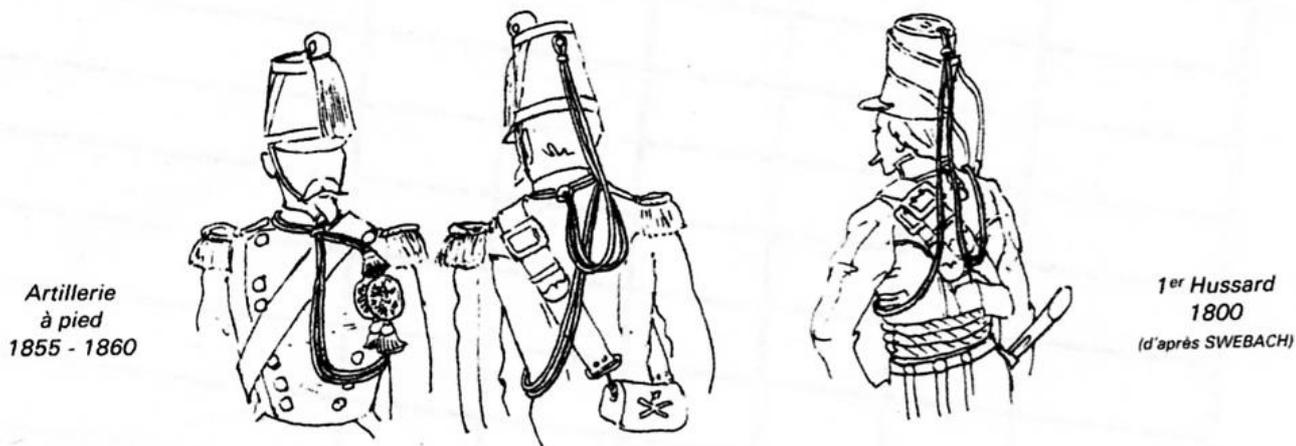
Les origines de la fourragère sont assez vagues en raison de la confusion fréquente faite avec l'aiguillette présentée dans le bulletin Infanterie n° 12/1987.

La fourragère semble dériver du souvenir de la corde à fourrage que le soldat des troupes montées enroulait autour de son épaule. Elle n'avait pas de ferrets. C'était une corde avec de gros nœuds, de grosses tresses aux extrémités qu'on appelait raquettes.

Comment cet objet a-t-il pu devenir une distinction ?

Une anecdote, souvent racontée mais de source inconnue et impossible à contrôler, raconte qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le duc d'Albe, nommé gouverneur des Pays-Bas par Philippe II d'Espagne, ayant eu à réprimer les agissements d'un corps de Flamands, aurait décidé de punir leurs exactions par la corde. Ceux-ci, il en fallait sans doute plus pour émouvoir ces rudes gaillards, voulant prouver qu'ils n'avaient rien à redouter, s'empressèrent de porter sur l'épaule une corde et un clou pour faciliter l'exécution de la sentence. Devant leur brillante conduite au feu, le duc d'Albe transforma la corde en passementerie et en fit une marque honorifique pour ce corps d'élite.

Cette première fourragère qui ne fut jamais portée que par les troupes montées et par seulement celles coiffées du shako, du kolbach ou du chapska disparut en 1872. Elle était de laine pour la troupe, d'or ou d'argent pour les officiers et rappelait par sa longueur la corde à fourrage que les dragons autrichiens portaient à l'épaule comme des aiguillettes.



## LA FOURRAGÈRE : Une distinction

La fourragère, dans sa forme actuelle, réapparaît en 1916 (1). La circulaire de création en date du 21 avril 1916 précise : «Il est créé un insigne spécial destiné à rappeler d'une façon permanente les actions d'éclat de certains régiments et unités formant corps cités à l'ordre de l'armée. Cet insigne sera constitué par une fourragère aux couleurs de la croix de guerre».

Or en 1916, de nombreux corps avaient déjà été cités au moins une fois à l'ordre de l'armée, ils se virent donc attribuer la fourragère nouvellement créée.

Devant les actions d'éclats de certains régiments obtenant plusieurs citations à l'ordre de l'armée et dans le but de susciter l'émulation, de fortifier l'esprit de corps, le commandement décida, par la suite, d'établir une distinction basée sur le nombre de citations obtenues. Cette distinction devait se traduire par l'adoption de fourragères de couleurs et de formes différentes.

(1) En 1915 une fourragère tricolore a été envisagée au-dessus de la rouge pour plus de 9 citations mais n'a pas été adoptée.

G.Q.G.

Bureau du Personnel

## ADDENDUM A L'ORDRE GÉNÉRAL 1 « F » du 5 juin 1916

5<sup>e</sup> - Les Corps de Troupe dont le Drapeau a été décoré de la Légion d'Honneur, pour la prise de haute lutte d'un drapeau ennemi au cours de la campagne actuelle, n'auront besoin d'obtenir qu'une seule citation à l'Ordre de l'Armée, pour avoir droit au port de la fourragère.

Au G.Q.G., le 4 juillet 1916  
LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF



La circulaire du 12 juin 1917 crée une fourragère aux couleurs de la médaille militaire pour 4 et 5 citations, celle du 20 octobre 1917 aux couleurs de la Légion d'honneur pour 6 à 8 citations. La circulaire du 11 septembre 1918 ajoute trois degrés nouveaux, et en fixe les modalités comme suit ;

Nombre de citations à l'ordre de l'armée	Fourragère
2 ou 3	Aux couleurs de la croix de guerre
4 ou 5	Aux couleurs de la médaille militaire
6 à 8	Aux couleurs de la Légion d'honneur
9 à 11	Aux couleurs de la : - croix de guerre : branche supérieure - Légion d'honneur : base et tour de bras
12 à 14	Aux couleurs de la : - médaille militaire : branche supérieure - Légion d'honneur : base et tour de bras
15 et plus	Aux couleurs de la Légion d'honneur : les deux branches et le tour de bras

Le tour de bras n'existe que sur la fourragère double.

## LE CÉRÉMONIAL

La paix revenue, le symbole de la fourragère s'oublie vite et le 5 février 1924, M. MAGINOT, ministre de la guerre (2), codifie le cérémonial que nous connaissons aujourd'hui : «...il m'est signalé que les hommes ignorent le plus souvent la signification exacte de cet emblème. Cette lacune provient du fait que la fourragère est distribuée aux recrues sans aucun apparat et dans les mêmes conditions que leurs effets d'habillement et d'équipement.

Afin de maintenir tout le prestige et tout le respect qui sont dûs à cet insigne et de rappeler les actions de guerre qui ont motivé son attribution, j'ai décidé que la fourragère serait, à l'avenir, remise solennellement aux recrues lors de la présentation du drapeau. A l'issue de cette cérémonie, le chef de corps, remettra, de sa propre main, une fourragère à une recrue en indiquant, d'une façon très simple, la valeur exceptionnelle de cet insigne et en rappelant les citations du régiment ainsi que le nombre des officiers, sous-officiers et soldats « morts pour la France ». Immédiatement après cette prise d'armes, les commandants d'unités remettront eux-mêmes la fourragère aux jeunes soldats sous leurs ordres, en commentant tout ce que cet insigne représente d'héroïsme et de sacrifice et donneront en exemples aux recrues les hauts faits de leurs aînés de régiment ».

## THÉÂTRES DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

### DE NOUVELLES FOURRAGÈRES

Après 4 années de combat, l'Armée rentre dans ses casernes, mais des opérations continuent à avoir lieu outre-mer. Aussi en juillet 1925, une fourragère aux couleurs de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs bleu ciel et rouge est créée pour les unités citées plusieurs fois. La circulaire de création est complétée en 1926 : la fourragère spéciale aux T.O.E. sera aux couleurs de la médaille militaire lorsque les unités auront mérité aux moins quatre citations. Pour éviter cette confusion avec la fourragère de 1914-1918, une olive aux couleurs de la croix de guerre des T.O.E. sera placée au-dessus du ferret.

### GUERRE DE 1939-1945

En avril 1945, il est décidé de commémorer par une fourragère les actions d'éclat accomplies depuis le 2 septembre 1939 ayant entraîné l'octroi d'au moins deux citations à l'ordre de l'armée. En l'absence de fourragère aux couleurs de la guerre de 1939-1945, les couleurs de la fourragère 1914-1918 sont maintenues mais il est créé un système d'olives placées au-dessus du ferret afin de différencier ces deux fourragères. Cette olive a une double signification :

- La partie inférieure sera soit aux couleurs de la croix de guerre 1914-1918, soit celles de la croix de guerre 1939-1945.
- La partie supérieure variera suivant le nombre de citations à l'ordre de l'armée obtenues.

Nombre de Citations à l'ordre de l'armée	2 ou 3	4 ou 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14
GUERRE 1914-1918					
GUERRE 1939-1945					

(2) de 1922 à 1924 et de 1929 à 1932.

Tout corps quel qu'il soit se trouve obligatoirement dans l'un des trois cas suivants (outre-mer excepté) :

- guerre de 1914-1918 : fourragère aux couleurs voulues suivant le nombre de citation (fourragère uniquement) sans adjonction d'olive.

Fourragère en 1914-1918 et en 1939-1945 :

- seule la fourragère de l'ordre le plus élevé sera portée quelle que soit la guerre au cours de laquelle elle a été obtenue. (Cette disposition n'a jamais reçu d'application, aucun corps n'ayant obtenu entre 1939 et 1945 une fourragère d'un degré supérieur à celui de la fourragère qu'il pouvait détenir au titre de la guerre 1914-1918) ;
- la fourragère comportera deux olives ; chacune d'elles rappelant les guerres auxquelles ces unités ont pris part. L'olive aux couleurs de 1914-1918 sera placée immédiatement au-dessus du ferret et l'autre sera superposée (3).

Fourragère postérieure au 2 septembre 1939 :

- la fourragère sera celle de 1914-1918 aux couleurs voulues (nombre de citations). Une seule olive aux couleurs de 1939-1945 rappellera que cette distinction a été octroyée pendant le second conflit mondial (3).

Enfin, certaines unités ayant participé aux campagnes des T.O.E. peuvent porter une fourragère triple : la fourragère T.O.E. s'ajoutant à la fourragère double déjà acquise. Le 27 novembre 1954, une circulaire réglemente la documentation relative à la fourragère spéciale aux théâtres d'opérations extérieurs.

## PORT DE LA FOURRAGÈRE A TITRE INDIVIDUEL

« Les officiers, sous-officiers et hommes de troupe ayant effectivement pris part à tous les faits de guerre visés dans les citations à l'ordre de l'armée, qui auront valu à l'unité ou formation l'attribution de la fourragère à la ou les couleur(s) donnée(s), auront le droit de la conserver, même après affectation à une autre unité ou formation à laquelle elle n'est pas attribuée.

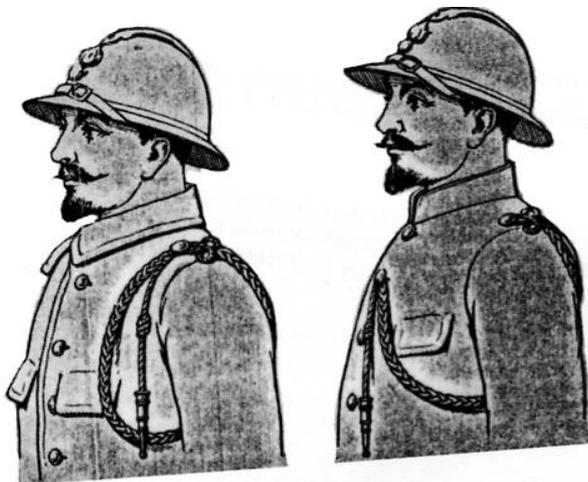
Ce droit sera certifié par une attestation qui sera délivrée par le commandant d'unité ou formation au moment de la radiation des contrôles. Dans ce cas, la fourragère portera, sur un coulant placé au-dessus du ferret - ou de l'olive, suivant la nature de la fourragère - le numéro en métal de l'unité ou formation d'origine. A défaut de numéro, l'insigne régimentaire ou de la formation sera épinglé au-dessus du ferret ».

Cette prescription, édictée dès la guerre de 1914-1918, a été reconduite lors de la deuxième guerre mondiale et des guerres sur les théâtres d'opérations extérieurs et, tout dernièrement, dans l'instruction n° 685/DEF/E-MAT/SH/D du 21 juin 1985, BOC/PP du 5 août 1985 n° 32, chapitre II, article 8, paragraphe 8.1.

● Adjudant-chef DEGHIN

---

(3) Dans ces deux cas l'olive évoque essentiellement le conflit au cours duquel la fourragère a été obtenue. Sa signification en matière de citations fait double emploi avec la couleur de la fourragère qui exprime le même objet.



La nouvelle fourragère créée le 21 avril 1916

« La dernière fois que j'ai vu ma mère, elle avait un peu plus de 80 ans et moi à peine 60. Bien que je sois d'une taille tout à fait normale, elle me disait « mon petit ». Cette locution non péjorative était pleine de tendresse, aussi l'emploierai-je à mon tour à l'adresse du garçon auteur du petit article paru dans le dernier numéro de la gazette du 1<sup>er</sup> R.C.P.

Je lui dis merci mon petit pour avoir rappelé que ces bouts de coton ne sont pas seulement des franfreluches décoratives ; elles sont la miette de gloire qui échoit à chacun ayant l'honneur d'appartenir au Régiment. Elles représentent le sang et la sueur de milliers d'anonymes dont à peine quelques-uns se souviennent.

Si quelques noms sont connus de tous : Sauvagnac, Buchoud, Brechignac... qui ne sont plus : Leguerre, Cledic qui donc se souvient du Sous-Lieutenant Laurent, brillant polytechnicien, volontaire pour effectuer son «service militaire» en Indochine et qui, au terme de son séjour, billet de rapatriement en poche, tint à participer à une opération inopinée au cours de laquelle il trouva une mort glorieuse.

## « Les dernières du PREMIER »

Mais qui donc se souvient -- Caporal Marmara qui, dans les Vosges, n'hésita pas à attaquer et à détruire un char lourd ennemi... Mais qui donc se souvient du Chasseur de 1<sup>re</sup> classe Roy amputé à même le sol sur une digue par le toubib du Bataillon et dont le bras est enterré quelque part au Tonkin... Mais qui donc se souvient du Sergent Le Nalio, un breton rigolard, poussant toujours la chansonnette qui, au départ du 3<sup>e</sup> Bataillon, volontaire pour poursuivre la campagne avec le 1<sup>er</sup>, repose dans un pépin, tué net au cours d'un assaut lui aussi quelque part au Tonkin... Mais qui donc se souvient de tous les autres dont plus personne ne se souvient ?.. les Fourragères.

Bientôt ce sera mon tour et puis le tien. Nous disparaîtrons des mémoires mais à chaque contingent nous serons là mon petit, à l'épaule des jeunes, par les Fourragères.

Magazine d'information  
du 1<sup>er</sup> R.C.P.  
2<sup>e</sup> semestre 1987

# Quelques pensées pour l'adjudant

1776 - 1974

(2<sup>e</sup> partie)

## Constitution d'un adjudant mythique, 1887-1900

Dans les années qui suivirent la guerre de 1870-1871, tout d'abord l'adjudant ne fut guère différent de son prédécesseur de l'époque impériale, sinon par son statut de sous-officier et de soldat de métier, car la loi de 1855, fut abrogée. C'était toujours un sous-officier ancien, même si les promotions de guerre avaient un peu rajeuni l'ensemble du corps. Par contre, ce qui changea radicalement, ce fut le mode de recrutement de l'armée, reposant à partir de 1872 sur le service militaire obligatoire, universel et personnel. Tous les jeunes citoyens allaient faire connaissance avec l'adjudant et réciproquement. Un contact assez rude pour toute une partie de la population jusqu'alors dispensée du service des armes, mais non pas réellement un choc car l'attitude abrupte de l'adjudant n'était pas essentiellement différente de celle du patron ou du contremaître dans une société où l'autorité n'était pas encore sérieusement discutée.

Jusqu'en 1887, il y eut dans le régiment d'infanterie de ligne, de zouaves, de tirailleurs ainsi que d'infanterie de marine, quatre adjudants, un par bataillon, et un adjudant vaguemestre, généralement un très ancien sous-officier proche de la retraite. Le bataillon formant corps de chasseurs à pied ou d'infanterie légère d'Afrique avait un seul adjudant. Les fonctions des adjudants des bataillons étaient toujours régies par les règlements antérieurs, que le Règlement sur le service intérieur de 1883 reprit à peu près mot à mot. Quelquefois, le maître d'escrime du régiment habituellement un sergent, pouvait accéder au grade d'adjudant, préfigurant, en quelque sorte, l'adjudant spécialiste.

La décennie qui suivit la proclamation des grandes lois militaires de 1872 et 1875 fut néfaste au sous-officier, d'une façon générale, et à l'adjudant, en particulier. La suppression des primes de rengagement, la limite d'âge du service militaire fixée à trente-cinq ans provoquèrent une baisse du recrutement en quantité et en qualité. La situation s'améliora un peu avec les lois de 1878, 1879 et 1881 qui rétablirent les primes et portèrent la possibilité de servir par commission à quarante-sept ans.

Cependant, selon le général Thoumas, qui écrivait en 1886, seuls se rengageaient au-delà des cinq ans du service légal les sous-officiers qui avaient l'espoir de finir adjudants. Par ailleurs, une loi de 1874 supprima

l'accès au grade de sous-lieutenant par le rang, le réservant aux sous-officiers admis à l'École de Saint-Maixent pour l'infanterie et l'infanterie de marine. De la sorte, si des éléments de valeur, souvent candidats malheureux à Saint-Cyr, venaient grossir les rangs des sous-officiers engagés, ces jeunes gens ne se rengageaient pas tous en cas d'échec à Saint-Maixent. Les sous-officiers les plus anciens étaient donc, le plus souvent, les moins bien pourvus d'une culture générale et parfois même de capacités intellectuelles. Or, c'est parmi eux que, par la force des choses, se recrutaient la plupart des adjudants (15).

Pour tenter de sortir de cette situation, une loi du 25 juillet 1887 réorganisant l'infanterie, en même temps qu'elle supprimait le 4<sup>e</sup> bataillon des régiments créait «un emploi d'adjudant de bataillon dans chaque bataillon appartenant à l'arme de l'infanterie» (article 4 paragraphe 2<sup>e</sup>) et, par le biais des nouveaux tableaux d'effectifs annexés, ouvrait un poste d'adjudant dans chaque compagnie. Ces dispositions furent étendues à l'infanterie de marine.

L'adjudant de bataillon «choisi en temps de paix par le colonel parmi les adjudants de compagnie» aurait les mêmes fonctions que l'ancien adjudant sous-officier. Il serait entièrement à la disposition du capitaine adjudant-major pour le service intérieur du bataillon. L'adjudant de compagnie prendrait au sergent-major ses responsabilités dans la discipline et la tenue ; il surveillerait constamment les sous-officiers et devrait être en mesure de renseigner les officiers sur tout ce qu'il se passait dans la compagnie. Il commanderait aussi la 4<sup>e</sup> section. Au mess, il aurait sa table et ne devrait manger qu'avec d'autres adjudants.

Le résultat de la loi de 1887 fut que désormais il y eut par régiment quinze adjudants au lieu de cinq et par bataillon formant corps, cinq au lieu d'un. Mais aussi un adjudant pour cent-vingt hommes au lieu d'un pour six cents hommes environ. Le simple soldat qui n'avait affaire qu'occasionnellement au seul adjudant de bataillon, rencontrait désormais au moins une fois par jour à l'occasion du rapport, l'adjudant de compagnie. Un autre résultat fut que les promotions devinrent plus fréquentes parmi les sous-officiers anciens et que l'on pût accéder au grade d'adjudant plus rapidement, à huit ans de service au lieu de douze, en moyenne. Le nombre d'adjudants assez jeunes pour présenter le concours de Saint-Maixent s'accrût : le grade cessa de passer pour

une voie de garage et la qualité du recrutement en fut améliorée. Cependant dans l'ensemble, le corps des adjudants continua à se remplir de sous-officiers compétents mais qu'on estimait peu aptes à devenir officiers. Vu de l'intérieur de l'instruction militaire, l'adjudant était le pivot de la compagnie, l'adjudant de bataillon, le chef de file et le représentant des sous-officiers auprès du commandement. On ne pouvait imaginer que le service pût aller sans eux. Vu de l'extérieur, l'adjudant était un sous-officier vieilli dans les emplois subalternes, parvenu par la force de la routine et du temps, limité de vue et d'esprit et qui pouvait devenir méchant.

Cette opinion simplement critique allait évoluer vers la dérision systématique et parfois le mépris avec l'arrivée sous les drapeaux, aux environs de 1890, d'une nouvelle génération. Trop jeunes pour avoir eu conscience de l'humiliation consécutive à la défaite, ces conscrits possédaient, grâce à l'instruction publique obligatoire, une culture de base plus large que celle de leurs prédécesseurs. Ceux qui provenaient de la bourgeoisie avaient connu une vie plus douillette que celle de leurs anciens en raison du progrès économique. Pour eux, l'armée n'était plus cette « arche sainte » autour de laquelle tous les citoyens se serraient auparavant. Et, puis, les gens de plume s'étaient mis de la partie : le succès du « Cavalier Miserey » en 1887, du « Train de 8 heures 47 » en 1888, de « Sous-Offs » en 1889, de « Biribi » en 1890 fit de l'antimilitarisme souriant ou acerbe une sorte d'obligation pour un écrivain débutant. Le succès de ces publications n'en eût pas été un, cependant si elles n'avaient pas dénoncé - fut-ce en l'amplifiant - une certaine part de vérité.

Quelle opinion que l'on puisse avoir sur ces phénomènes, le résultat en fut qu'en deux décennies les propos persifleurs du début se transformèrent, en vérités admises du grand public. Or l'adjudant, surtout celui de l'armée métropolitaine, offrait une cible de choix à la critique. De par ses fonctions, il avait le devoir de relever les infractions les plus menues et les plus quotidiennes des militaires sous ses ordres, de distribuer les corvées de contraindre les tendances individualistes à la vie en commun. De par son recrutement, son milieu social d'origine, son éducation, il avait rarement les qualités qui lui eussent permis de se défendre hors du domaine professionnel. Peu importait que l'adjudant de 1890 ou celui de 1900 ne fut déjà plus celui de Courteline, qu'il fut en moyenne plus jeune, plus ouvert et pas plus ignorant que la majorité des nouveaux conscrits. Dans un monde presque entièrement composé d'adjudants,

l'adjudant n'aurait pas eu de peine à faire rire la foule avec les bévues du conscrit ; mais le monde était presque tout composé de conscrits futurs, présents ou passés et il était facile de les mettre en joie avec les défauts de l'adjudant. C'est ainsi que, le responsable du service intérieur quotidien devint le « chien de quartier », que le gardien de la discipline se mua en « peau de vache ». Comme, son service légal terminé, le citoyen faisait volontiers chorus avec les chansonniers ou les polémistes pour aider à la fabrication du mythe, que les récits enjolivés de sa vie de caserne se répandaient dans son entourage, son fils, quand il arrivait à son tour au régiment, savait déjà ce qu'il fallait penser de l'adjudant. Dès avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le seul mot d'adjudant suggèrait déjà, comme il n'a cessé de le faire depuis, l'oppression tâtilonne, l'expression concentrée des défauts de la discipline militaire, sur fond d'indigence intellectuelle.

L'adjudant des unités servant outre-mer échappait relativement aux préjugés dont on vient de parler. D'une part, il n'avait le plus souvent affaire qu'à des soldats de métier qui étaient censés avoir moins de droits à se plaindre du système militaire que les appelés. D'autre part, entre 1883 et 1896, il était plus souvent en campagne qu'à la caserne, tant en Extrême-Orient qu'en Afrique noire ou en Afrique du Nord. Sans cesser de faire aller le service courant de la compagnie, après 1887, il devenait au combat, l'un des quatre chefs de section. On vit même, dans les débuts de l'expansion coloniale, des adjudants démissionner pour s'engager, en perdant leur grade, dans l'infanterie de marine ou même la légion étrangère (16) : exceptions, certes, mais significatives.

## Banalisation de l'adjudant 1900-1962

Il ne paraît donc pas exagéré de prétendre que la multiplication du nombre des adjudants en 1887, la création de l'adjudant de compagnie omniprésent dans l'existence quotidienne du soldat, sont en grande partie responsables de la constitution de la figure mythique de l'adjudant symbole de la contrainte militaire.

Cette modification dans le jugement de l'opinion était désagréable, sans aucun doute, pour les adjudants, elle n'empêchait cependant pas de trouver toujours de bons sergents-majors pour remplir les vacances du grade tandis que la réduction progressive du temps de service actif mettait de moins en moins longtemps, en contact le soldat appelé et son adjudant (17). L'adjudant de batail-

lon continuait d'être ce sous-officier d'état-major que son ancêtre avait été depuis plus de cent vingt-cinq ans, mais l'adjudant de compagnie redevenait un sous-officier du rang, une sorte de sergent-major supérieur déchargé de responsabilités administratives. En somme, l'adjudant devenait banal. Il était toujours choisi à l'intérieur du corps et nommé par le chef de corps mais s'il était commissionné, sa commission était signée par le ministre. En 1906, pour les troupes coloniales, le ministre se réserva la nomination des adjudants. Dans ces troupes, le nombre des adjudants n'était pas fixé par régiment, mais par territoire.

L'adjudant, continuait de se considérer comme d'une catégorie à part parmi les sous-officiers et principalement en matière d'uniforme. En 1887, les sous-officiers rengagés avaient été dotés d'une tenue de ville se rapprochant de celle des adjudants. Ceux-ci n'eurent de cesse qu'ils n'eussent obtenu une autre tenue les différenciant des sous-officiers rengagés, et pour tout dire semblable à celle des officiers. A partir de 1893, la tenue de l'adjudant ne différa de celle du sous-lieutenant que par des détails : passepoil au lieu de bande au pantalon, filet de soie rouge dans le métal du galon et de l'épaulette, qui était opposé au métal du bouton, modèle du sabre et de sa dragonne. En 1910, le képi de grande tenue s'orna du plumet des officiers subalternes.

A l'époque des fiches et de l'affaire Dreyfus, on a pu se poser la question de l'affiliation des adjudants à la franc-maçonnerie. C'eût été, en effet, une façon comme une autre de se faire protéger par une association alors influente. Il semble qu'il n'en fut rien (18). Il ne faut donc pas mettre au compte d'une sympathie clandestine l'adoption, sur la demande du général André, le 18 juin 1904, d'un décret accordant aux adjudants le droit d'être promus, sans passer par une école, au dixième des places vacantes de sous-lieutenant. Avec la limite d'âge supérieure portée pour les sous-officiers à cinquante ans le 21 mars 1905, c'était une relative garantie d'accès à l'épaulette qui compensait l'injustice des dispositions de 1874. On peut voir dans cette décision la fin d'un état d'esprit qui mettait le grade d'adjudant (et celui qui le détenait) en quelque sorte à part de la ligne hiérarchique puisqu'il était censé ne mener à rien d'autre qu'à la retraite. Désormais un sergent-major qui estimait n'avoir aucune chance dans le concours d'entrée à Saint-Maixent conservait l'espoir d'accéder à l'épaulette à travers le grade d'adjudant dans lequel il devrait ne plus

se laisser vivre, mais prouver qu'il était capable d'aller plus haut.

A partir de 1910, d'ailleurs, la menace allemande mit une sourdine à l'antimilitarisme conventionnel d'une partie de la population. L'adjudant en bénéficia : si l'on pensait encore du mal de lui, on en disait moins. A l'intérieur de l'armée on attribuait tellement de responsabilités diverses, à ce personnage que le commandement envisagea de créer un super adjudant. L'adjudant-chef vit donc le jour par la loi du 30 mars 1912, complétée par l'instruction du 24 mai. Les conditions de nomination étaient d'avoir au moins dix ans de service, deux de sous-officier dont un de grade d'adjudant, «les qualités pour se voir confier les attributions d'un lieutenant... avoir sur les autres sous-officiers une autorité incontestable...» Ainsi passait-on par-dessus les règles de l'ancienneté qui amenaient à certains postes des sujets insuffisamment qualifiés tandis qu'elles barraient la route à des sujets jeunes et plus capables. L'adjudant-chef ne devait être «ni comptable, ni vague-mestre, ni adjudant de bataillon, ni secrétaire du colonel...» donc un sous-officier du rang, un chef de section. Il en était prévu deux par régiment d'infanterie, un par bataillon formant corps, treize pour l'ensemble des régiments de zouaves, seize pour les tirailleurs, huit pour les régiments étrangers. La moitié d'entre eux remplaceraient autant d'adjudants, l'autre moitié occuperait des postes nouveaux créés. Les premiers promus le furent à la fin de 1912.

Comme cela arrive parfois, les nécessités pratiques contredirent les intentions du législateur. L'une des raisons qui avaient milité pour la création de l'adjudant-chef était de trancher par la supériorité hiérarchique les problèmes d'ancienneté de grade. Or, il y avait déjà plusieurs postes qui créaient parmi les adjudants une sorte de hiérarchie. En particulier ceux qui se plaçant aux niveaux du bataillon ou du régiment impliquaient que des adjudants commandassent à d'autres adjudants. Tel était depuis 1887, le cas du poste d'adjudant de bataillon, où il fallait nommer le plus ancien adjudant, de compagnie, qui n'était pas forcément le plus apte.

Aussi, à l'occasion de la loi du 23 décembre 1912, qui fixait une nouvelle constitution des cadres et des effectifs de l'infanterie, vit-on apparaître dans les tableaux d'effectifs beaucoup plus de postes d'adjudant-chef que ne le prévoyait la loi du 30 mars. Six au lieu de deux par régiment d'infanterie, cinq au lieu d'un par bataillon formant corps, quarante-cinq par régiment étranger (à

## Quelques pensées pour l'adjudant

six bataillons). Ce qui devait donner, en théorie, quelque 1460 adjudants-chefs pour 3730 adjudants soit la proportion de 1 pour 2,5. Les adjudants-chefs arrivaient à représenter le quart de l'ensemble des adjudants et adjudants-chefs. Il convient d'ajouter que des nouveaux rôles leur étaient réservés : adjudant-chef de bataillon, du casernement ; du matériel, maître-armurier ; les autres étaient à répartir au choix du chef de corps pour tenir des places d'officiers manquants, souvent dans les compagnies et quelquefois pour assurer une instruction délicate, comme celle des mitrailleurs par exemple. Aucun, en revanche, n'était comptable de deniers. On remarquait que si la moitié d'entre eux occupaient des postes d'état-major, l'autre moitié était dans le rang ; dans les régiments étrangers, il y avait même un adjudant-chef par compagnie et deux par compagnie montée. Les régiments d'infanterie coloniale suivaient les règles de l'infanterie métropolitaine, mais depuis 1905, il était prévu un certain nombre d'adjudant indigènes, qui ne pouvaient être adjudants de compagnie. La loi de décembre 1912 marquait également une étape supplémentaire dans la banalisation de l'adjudant dont le grade représentait de plus en plus un échelon (deux avec le grade d'adjudant-chef) supplémentaire de la hiérarchie des sous-officiers et qui tendait à perdre sa particularité originelle de sous-officier hors du rang.

Un autre pas fut accompli pendant la Grande Guerre où, par la force des choses, la fonction d'adjudant de compagnie finit par s'effacer derrière celle de chef de section. Sur pied de guerre, en effet, l'adjudant de compagnie prenait le commandement effectif de la 4<sup>e</sup> section, les adjudants de 1914 partirent donc au feu à la tête d'une section, pour la majorité d'entre eux, et y restèrent jusqu'en 1916, ne redevenant « chien de quartier » que pendant les périodes de repos. On nomma beaucoup de mobilisés adjudants, au cours du conflit, et quelques-uns adjudants-chefs et l'on vit des adjudants indigènes dans les régiments de tirailleurs nord-africains. A la réorganisation de l'infanterie, en 1916, l'adjudant de compagnie devint le chef de la section de commandement, l'adjudant-chef, chef de la 4<sup>e</sup> section, et il y avait parfois deux adjudants dans une même compagnie, dont l'un était chef de section de combat par manque d'officiers et d'aspirants. Le préjugé ancien qui hésitait à voir dans l'adjudant un combattant disparut à peu près complètement tandis que s'accroissait le nombre des adjudants décorés et que s'allongeait la liste de ceux qui avaient été tués au milieu de leur section.

Après la guerre, on constata une évolution tendant, d'une façon générale à dissocier le grade de la fonction. Probablement était-elle due au fait que les pertes durant le conflit, avaient amené à ne pas considérer exclusivement le grade prévu par le règlement pour confier le commandement de telle ou telle unité. Le règlement de manœuvre ne parlait plus du capitaine, mais du commandant de compagnie ; le chef de section pouvait être un lieutenant, un sous-lieutenant, un aspirant, un adjudant-chef, un adjudant ou même un sergent-chef titulaire du brevet de chef de section. Adjudant de compagnie désignait une fonction généralement, confiée à un adjudant, mais pas obligatoirement. Les grades d'adjudant et d'adjudant-chef au lieu d'évoquer des attributions et des responsabilités firent de plus en plus penser à des personnages définis par leur âge, leur ancienneté de service ou la possession de brevets professionnels. L'adjudant était un sous-officier de carrière ayant entre trente et quarante-trois ans, l'adjudant-chef entre trente-cinq et quarante cinq ans, l'un et l'autre ayant l'apparence vestimentaire d'un lieutenant, mais l'air trop âgé pour qu'on les confondit. Il était difficile de décider à première vue de leurs fonctions exactes, l'un ou l'autre pouvant occuper des postes aussi variés qu'adjudant de compagnie, chef de section, secrétaire du colonel, chef des équipages chez les chasseurs alpins, adjudant de bataillon, moniteur d'éducation physique, chef mécanicien. Parmi les plus compétents, les plus jeunes entraient à Saint-Maixent les plus anciens passaient sous-lieutenant au titre du rang. Il était exceptionnel qu'un sergent-chef ne devint pas adjudant, fut-ce à force de patience, sauf peut-être dans les troupes coloniales. L'adjudant-chef doyen et président des sous-officiers dans un bataillon était un personnage, l'interlocuteur du chef de bataillon pour arbitrer les affaires de ses camarades.

Certains de ces doyens refusaient le galon de sous-lieutenant pour rester les premiers des sous-officiers. Le mythe de l'adjudant courtelinesque ne subsistait que par une sorte de clin d'œil à la tradition de la part d'une opinion publique qui répugnait à abandonner des visions rassurantes. Au reste, dans un régiment d'infanterie, les adjudants de compagnie ne représentaient qu'un peu plus de la moitié des effectifs de ce grade et un peu moins du tiers de l'infanterie coloniale (19).

Cette situation se prolongea à travers les années de paix et de guerre, jusqu'à la fin du conflit algérien, le statut de l'adjudant évoluant selon les péripéties de la vie militaire

française. La défaite de 1940, l'occupation, la Résistance, l'Indochine, en diminuant l'intérêt de la population pour ses soldats, firent entrer l'adjudant, comme ses camarades, dans la pénombre de l'indifférence. Le bon côté de la chose fut que l'on parla de moins en moins de lui et qu'il apparut moins fréquemment dans les chansons ou les écrits satiriques. Il faut noter toutefois que lorsqu'il y apparaissait c'était encore selon le modèle courtelinesque, décidément insuppressible dans le subconscient du Français. Seul y échappait en partie l'adjudant parachutiste dont on laissait toutefois entendre qu'il était tout en muscles.

De toute façon, l'adjudant n'avait cure de l'opinion depuis qu'il avait vécu l'occupation en Allemagne, la guerre d'Indochine ou en Afrique du Nord. Et surtout depuis que son sort avait été lié à un système d'avancement mandarinal. Depuis 1946, sa promotion survenait uniquement au choix et depuis 1949, on ne pouvait, en temps de paix être adjudant sans avoir obtenu après examen, un brevet d'armes ou de spécialité d'un bon niveau qui conditionnait aussi son échelon de solde. Ce processus, inaperçu hors de l'armée, éliminait les incapables et comme il ne s'appliquait pas aux promotions de guerre conservait une chance aux éléments peu cultivés, mais très courageux, qui ne représentaient d'ailleurs qu'une faible partie de la corporation. L'habitude s'était prise de ne laisser les adjudants nouvellement promus dans le poste d'adjudant de compagnie, que le temps d'une sorte de purgatoire, de l'ordre de trois ou quatre ans tout au plus. Car il y avait de plus en plus d'emplois divers revenant à des adjudants ou à des adjudants-chefs au fur et à mesure que le matériel et l'armement de l'infanterie devenaient de plus en plus nombreux et variés. D'ailleurs, le terme d'adjudant (ou d'adjudant-chef) ne disait plus grand chose par lui-même ; ce qui parlait, c'était la fonction qui s'ajoutait à ce terme : adjudant (ou adjudant-chef) de bataillon, secrétaire du colonel, chef du service automobile, chef des transmissions, chargé de l'ordinaire, gérant de mess, chargé du matériel, etc. (20). Depuis 1935, il y avait même des adjudants et des adjudants-chefs spécialistes et les branches de spécialité se multipliaient depuis 1945 (21). On voyait maintenant des adjudants comptables de deniers et l'officier des détails d'un bataillon en Indochine était souvent un adjudant-chef qui avait plus d'expérience que le lieutenant. A la fin de 1950, on réserva aux adjudants-chefs les 2/10 des places de sous-lieutenant, car les limites d'âge du concours pour entrer à Coëtquidan ne permettaient la candidature que des rares

et brillants adjudants promus avant d'avoir eu l'âge de trente-quatre ans. Pourtant, les adjudants étaient beaucoup plus jeunes qu'avant 1939 en moyenne. Les sujets d'élite, pourvus de titres de guerre, pouvaient être promus, théoriquement vers six ans de service, soit à vingt-quatre ans au moins mais il était rare de voir des adjudants de moins de vingt-sept ou vingt-huit ans. On était proposable pour adjudant-chef à partir de deux ans de grade d'adjudant, mais rares étaient ceux qui avaient moins de trente-cinq ans. Même si on se moquait encore parfois de sa culture générale, on ne mettait plus en doute la compétence professionnelle de l'adjudant.

#### L'adjudant et l'arme nucléaire 1962-1974

Après la perte de l'Algérie, le gouvernement décida de se doter d'un armement nucléaire, dont le prix de revient était si considérable qu'il imposa la réduction impitoyable des effectifs dans l'armée de Terre en général et dans l'infanterie en particulier (22). Le nombre des sous-officiers diminua à proportion des amputations et celui des adjudants et adjudants-chefs suivit. Le recrutement des sous-officiers se tarit même progressivement, de 1962 à 1968. C'était l'époque de la croissance économique, que l'on prévoyait continue, et les soldes militaires ne pouvaient lutter contre les salaires civils.

Toutefois, la crise de recrutement concernait surtout les sergents et sergents-chefs, tandis que le nombre des adjudants et adjudants-chefs, restait largement excédentaire. La plupart d'entre eux étaient sous-officiers de carrière et ne pouvaient être rayés des cadres facilement. On a vu plus haut qu'ils étaient généralement compétents et relativement jeunes : ils occupèrent donc les postes de leurs grades pendant plusieurs années. Les engagés volontaires au lendemain de la Libération ne furent, en effet, atteints par la limite d'âge que vers 1965 au plus tôt et en 1974, il en restait encore bon nombre. D'autant que plusieurs étaient passés dans le cadre spécial où les limites d'âge étaient plus reculées que dans les armes.

Les anciens de l'armée d'Afrique se recasèrent dans les corps métropolitains, où ils apportèrent un peu de leur savoir-faire, mais perdirent leur fantaisie. Ils y retrouvèrent des métropolitains qui, après un intermède en Algérie, aspiraient au calme et des ex-coloniaux privés de colonies. Les uns et les autres étaient plus souvent qu'autrefois mariés et pères de famille et se fussent

## Quelques pensées pour l'adjudant

volontiers intégrés dans la société des civils si on les eût moins souvent mutés. L'esprit d'aventure de l'Afrique et des colonies se réfugia, en un certain sens chez les adjudants et adjudants-chefs des unités parachutistes, bien qu'on s'ingéniait, par le mécanisme baptisé osmose, à éviter de les laisser séjourner trop longtemps dans les troupes aéroportées. On y trouvait des chevaliers et même quelques officiers de la Légion d'honneur beaucoup moins de tête brûlées que la presse de l'époque ne le laissait entendre et, en revanche, beaucoup de bons et tranquilles professionnels ce que l'opinion ignorait.

Mutés d'office dans les unités «ordinaires», ils y apportaient de solides connaissances techniques, la rigueur dans l'instruction et une certaine modernité de vues. L'adjudant-chef et l'adjudant, tendaient de plus en plus à se ressembler et ne différaient que par l'âge et l'ancienneté de service. Leurs fonctions étaient souvent les mêmes, un poste donné étant indifféremment confié à l'un ou à l'autre grade (23). Ce grade ne correspondait plus à un niveau de compétence plus ou moins élevé. Ces adjudants ou ces adjudants-chefs de trente-cinq à quarante ans qui s'incrustaient dans les unités donnaient de l'humeur au commandement qui voulait rajeunir les cadres. On venait de redécouvrir, comme en 1872 ou en 1928 que le sous-officier des armes devait être jeune, pour pouvoir exécuter tout ce qu'il était amené à exiger de ses hommes en «conservant une réserve d'énergie, après l'effort non seulement pour faire face à ses responsabilités de chef, mais pour poursuivre sa formation personnelle». Pourtant, on ne lui en avait jamais tant demandé alors que la France avait des guerres sur les bras. Preuve probablement qu'il fallait beaucoup plus de qualités pour être adjudant ou adjudant-chef en temps de paix qu'en temps de guerre (24). On tenta de pousser dehors ces encombrants personnages en les orientant vers la carrière d'officier technicien ou en exigeant une spécialisation poussée aussi bien pour les cadres des unités que pour les carrières administratives ou techniques.

Dans le même temps, on multipliait les obstacles à l'accès du grade d'adjudant, puis au passage d'adjudant à adjudant-chef par l'obligation de posséder des brevets acquis à force de stages et une haute qualité intellectuelle, et morale, ce dont décidait le chef de corps dans sa feuille de notes. On vit ainsi naître, vers 1967, le mythe des exigences de qualification qui emplit les camps ou les écoles d'adjudants ou d'adjudants-chefs suivant les

stages les plus divers. On insista aussi sur la nécessité de suivre l'évolution de la société, de «prendre conscience de l'état d'esprit des jeunes, qui désiraient être informés et se sentir concernés par la prise de décision».

Les intéressés relevèrent le défi et, à l'exception de quelques encroûtés ou de quelques fatigués qui jettèrent le manche après la cognée, se soumièrent aux stages dont ils triomphèrent souvent avec succès. En conséquence de quoi, ils dessinèrent le personnage de l'adjudant ou de l'adjudant-chef de 1972, qui était en moyenne, un garçon de trente à quarante ans titulaire d'un ou deux brevets de spécialité, pratiquant le sport, ayant connu plusieurs branches de son arme avant de se fixer, sur la fin de sa carrière, dans telle ou telle fonction. Hors du type moyen, on trouvait, vers le haut, un spécialiste très complet, moniteur-parachutiste, moniteur-guide de montagne, comptable de haut niveau, chef d'atelier mécanique ou chef de centre radio, par exemple, et vers le bas, un des rares exemples de poids mort, dérivant doucement vers la retraite. Chaque année, un certain nombre des meilleurs partaient pour les cours qui en feraient des officiers techniciens ou des officiers d'active issus des écoles d'armes, les O.A.E.A.

Après 1968, ils s'étaient enfin insérés dans la population, souvent par l'intermédiaire de leurs femmes, institutrices, infirmières ou fonctionnaires car il fallait deux traitements pour faire bouillir la marmite. Ils partageaient, à l'occasion, les préoccupations des cadres moyens sur l'éducation des enfants. Le malaise qui se faisait jour, dans les années 1970 - 1972, parmi les sous-officiers et rendait inquiétantes les difficultés de leur recrutement finit par atteindre les adjudants et les adjudants-chefs, qui se plaignaient surtout de ne pas être suffisamment considérés. La loi du 13 juillet 1972 portant sur le statut général des militaires leur profita indirectement en leur assurant une certaine stabilité, des limites d'âge prolongeables jusqu'à 50 et 55 ans selon le grade et les apparences d'une considération accrue. Ainsi, celui d'entre eux qui était le président des sous-officiers discutait-il avec le chef de corps des problèmes de l'ensemble de ses camarades, ce qui s'était toujours pratiqué mais était désormais obligatoire. Mais le phénomène le plus nouveau, bien qu'il soit peut-être prématuré de l'évaluer, concernait leurs relations avec le corps des officiers.

Dans la mesure où les O.A.E.A. qui sortaient en majorité de leurs rangs, prenaient de plus en plus de place dans la

troupe, où les officiers sortant de Coëtquidan passaient de moins en moins de temps, les relations personnelles entre les plus gradés des sous-officiers et les cadres subalternes officiers, changeaient de caractère. Contrairement à ce qui se passait autrefois entre adjudants et leurs ex-camarades devenus sous lieutenants, il semble

que les liens de camaraderie restaient désormais plus réels. Les uns et les autres collaboraient d'amitié au lieu de rester chacun sur son quant-à-soi. Si tel fut le cas, deux siècles après la création de l'adjudant, en 1974, celui-ci représenta ce lien entre la troupe et l'officier que la raison, à défaut de la discipline, réclamait.

(15) Par parenthèse, c'est ce type d'adjudant que connurent Courteline, classe 1878, Lucien Descaves, classe 1881 et Georges Darrien, qui écrivit en 1889.

(16) Ainsi Beulin, sergent au 1<sup>er</sup> Etranger, Médaille militaire et Légion d'honneur au Tonkin en 1885, était adjudant démissionnaire du 60<sup>e</sup> de ligne.

(17) Rappelons que sous la loi du 27 juillet, le service actif était de cinq ans, mais qu'une portion des conscrits, tirée au sort n'accomplissait qu'un an sous les drapeaux ; que par la loi du 15 juillet 1889, le service actif fut fixé à trois ans pour tous les conscrits aptes, à l'exception de certaines catégories de dispensés qui ne servaient qu'un an ; que la loi du 21 mars 1905 réduisit le service actif à deux ans, mais en y soumettant tous les conscrits aptes.

(18) D'après les archives du Grand Orient de France, en 1900, 1,6% de l'ensemble des sous-officiers de l'armée de Terre et de la coloniale étaient affiliés et cotisants ; la plupart étaient des maîtres-ouvriers.

(19) Les tableaux d'effectifs de 1928 prévoyaient pour un régiment d'infanterie à douze compagnies vingt adjudants et dix huit adjudants-chefs, pour un régiment d'infanterie coloniale, trente-trois et seize.

(20) Trente ou quarante ans plus tôt, une bonne partie de ces postes étaient tenus par des sergents-majors ou des sergents.

(21) Faut-il rappeler que de 1920 à 1942, les chars de combat firent partie de l'infanterie ?

(22) Grosso modo, la réduction est indiquée par ce tableau :

Année	Effectifs armée de Terre	Nombre de S/off. A.D.L.
1962	721 100	78 960
1966	365 000	61 000
1968	330 000	59 600
1973	327 000	20 400

(23) L'adjudant-chef, toutefois, n'était pas adjudant de compagnie, mais comme à la période précédente, l'adjudant ne faisait qu'un bref passage dans le poste d'adjudant de compagnie et son personnage était de moins en moins assimilé à la notion de corvées. Par ailleurs, à partir de 1966, le règlement interdit de moins en moins de choses et l'adjudant aussi.

(24) En vérité déjà, en 1950, quelques théoriciens militaires écrivaient qu'il serait souhaitable de n'avoir plus de sous-officiers dans la troupe de plus de trente ans et qu'il faudrait verser dans les bureaux ceux qui auraient dépassé cette limite.



Adjudant 8<sup>e</sup> zouave 1919 (Le Blant)



Adjudant Tonkinois



Vareuse adjudant-chef du 1<sup>er</sup> Zouave (1913)



Adjudant Vaguemestre  
vers 1890  
par Caran d'Arche



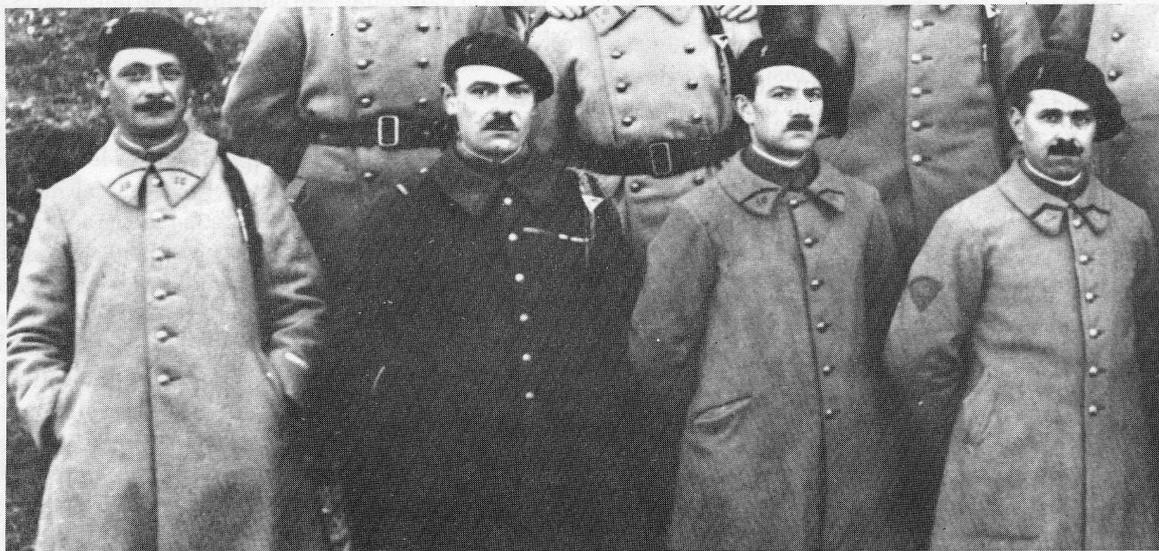
*Adjudant d'infanterie coloniale  
1943*



*Adjudant d'infanterie - 15<sup>e</sup> R.I.A.*



*Adjudant de tirailleurs algériens  
1945*



*Adjudants d'infanterie - 15<sup>e</sup> R.I.A. - 1932*

# APERÇU HISTORIQUE :

## *Le chien militaire*

**L'**infanterie a en charge depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1977 la fonction « CYNOTECHNIE » de l'armée de Terre. Depuis ce jour le 132<sup>e</sup> Groupe Cynophile de l'armée de Terre assure les missions jusqu'alors dévolues au service vétérinaire des armées : mettre en œuvre un moyen original : le chien, qui lui donne sa spécificité.

L'emploi du chien comme auxiliaire du combattant n'est pas nouveau. La première partie de cet article se propose d'ébaucher un historique du chien dans les armées et plus particulièrement en France.

La seconde partie vous présentera le 132<sup>e</sup> G.C.A.T., d'abord en traçant la filiation du N° 132 depuis 1794, puis en montrant les missions et l'organisation du seul corps cynophile de l'armée de Terre.



*Emploi du chien de guerre dans l'Antiquité*

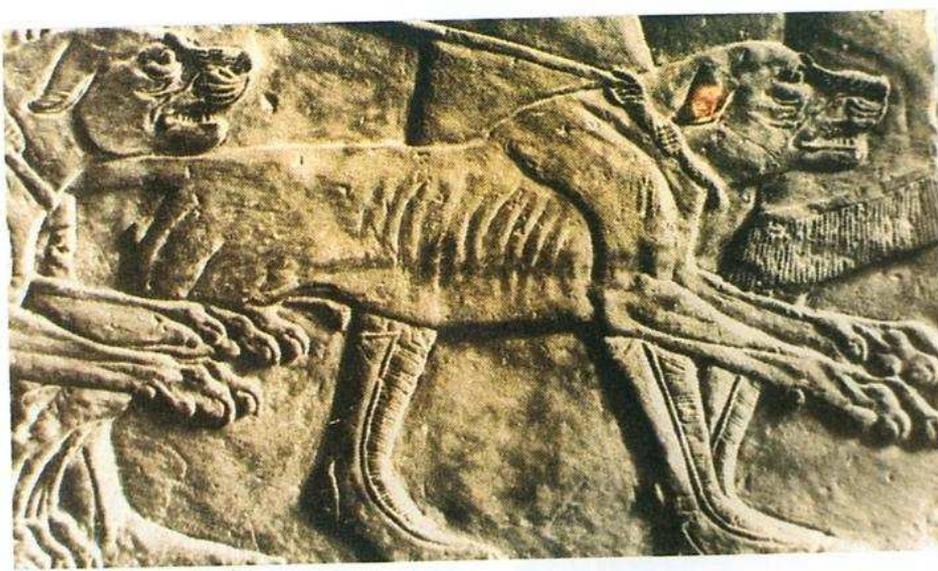
Vouloir résumer en quelques mots l'historique des chiens militaires relève de la gageure. Celui-ci est très riche car le chien militaire est presque aussi ancien que l'existence de l'homme sur terre.

Au long des siècles, toutes les aptitudes du plus « fidèle auxiliaire » des hommes de guerre ont été employées. En EGYPTE ANCIENNE, les chiens secouraient les blessés en léchant les blessures (on prêtait des vertus cicatrisantes à la salive de ces animaux).

De nombreuses places furent gardées par des sentinelles à quatre pattes (CORINTHE, plus près de nous SAINT MALO de 1155 à 1770).

Les Perses utilisaient des dogues pour semer le désordre chez leurs adversaires ; des régiments de chiens (les CYNAMYNES) furent employés par les Athéniens lors de la bataille de Marathon. Les gaulois lancaient des Mâtins au collier armé de pointes contre leurs ennemis.

Les bataillons de GRANSON et de MORAT entre Charles le Téméraire et les suisses mirent en œuvre des chiens. La conquête du nouveau monde fut dérisoire de facilité grâce à l'emploi simultané de 200 chevaux



Bas relief assyrien  
représentant  
des chiens militaires.

Dans l'histoire plus récente, BONAPARTE préconise l'emploi de chiens pour assurer la sécurité d'ALEXANDRIE. Thérèse FIGUEUR ébauche l'embryon d'une organisation cynophile destinée à fournir des « chiens accompagnateurs » aux soldats alors en campagne en ESPAGNE.

Durant la guerre de secession des États d'Amérique, le général TAYLOR lançait sur l'ennemi des brigades compactes de Blood Hoods (chiens de sang).

Certains chiens ayant servi dans les armées françaises sont passés à la prospérité. Citons MUSTAPHA, l'un des héros de Fontenoy ; MOUSTACHE, qui prit part aux batailles de Marengo et Austerlitz ; PATTE-BLANCHE, qui sauva le drapeau du 116<sup>e</sup> de Ligne au Portugal ; MOFFINO, qui effectua la campagne de 1812 d'un bout à l'autre ; MAGENTA, le chien des zouaves de la garde à qui étaient dévolues les fonctions d'infirmier major ;...

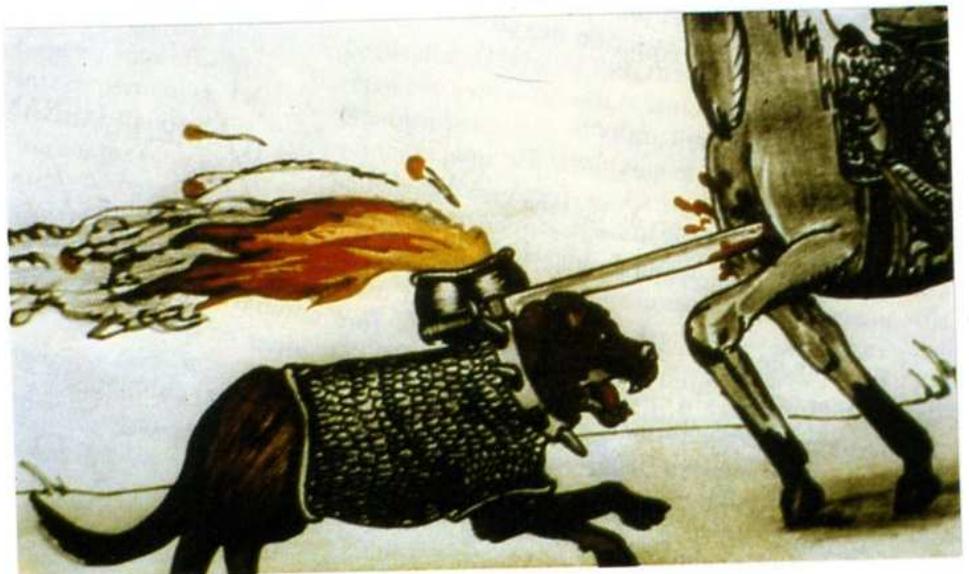
A la fin du XIX<sup>e</sup> et à l'aube du XX<sup>e</sup>, l'armée française ne préconise que le seul emploi du chien sanitaire. En août 1914, elle ne disposait que de 250 chiens alors que les allemands engageaient 5 000 auxiliaires canins sur le champ de bataille.

Le service du chien de guerre est créé le 29 septembre 1915 et est rattaché à la direction de l'Infanterie. Ce service obtient de bons résultats et est subordonné directement au ministre de la guerre en 1916.

Le 15 février 1917, le chenil central de SATORY ouvre ses portes et fournit des équipes cynophiles (homme + chiens) dans les spécialités :

- sentinelle ; liaison ; trait ; porteur.

Moyen Age  
Emploi de chiens  
contre la cavalerie.



Plus de 15 000 chiens furent ainsi mobilisés dont 5 300 payèrent de leur vie. Le commandement en chef des armées de l'Est rend hommage aux chiens dans son ordre n° 74144 proclamant « qu'ils ont rendu aux armées de distingués services, particulièrement dans les liaisons et les ravitaillements ». Le défilé de la victoire du 14 juillet 1919 fut ouvert par un officier accompagné d'un chien.



◀ Guerre 1914-1918 - Un chenil d'armée, dû à l'ingéniosité de nos poilus et au système D.

En faction dans les Vosges (région du Linge, 1915) ▼



En 1940, chaque belligérant a plus ou moins développé l'emploi du chien militaire. Tous, sauf les français, possèdent alors des commandos de chiens parachutistes. En 1942, les soviétiques imaginent de détruire les chars allemands en envoyant contre eux des chiens porteurs d'une charge explosive.

Les américains nettoyèrent les îles du Pacifique grâce au concours des chiens.

Durant la guerre de CORÉE, le ministère de la guerre U.S. estima que le taux de pertes humaines des patrouilles éclairées par des chiens était inférieur de 65% au taux des pertes des patrouilles non accompagnées.

En FRANCE, à l'issue du second conflit mondial, le dressage des chiens de guerre incombe au service vétérinaire qui en utilisera 3 500 en INDOCHINE et 7 500 en ALGÉRIE.

Les équipes cynophiles ont été formées dans les spécialités :

- «garde» et «accompagnement» pour la défense de points sensibles ;
- éclairage et pistage (recherche de commandos ennemis) avec la variante «chiens de grotte» pour la réduction des sites souterrains ;
- détection :
  - . mines,
  - . explosives ;
- détection de blessés lors de catastrophes (ITALIE, EL ASNAM) et avalanches ;
- recherche de blessés (chiens sanitaires).

En plus de ces missions spécifiquement militaires, il ne faut pas négliger l'aspect psychologique lié à la présence du chien : en période de crise, tout combattant a besoin de se sentir rassuré et réconforté il a parfois besoin d'un confident et l'animal peut jouer ce rôle.

Actuellement, l'armée française possède environ 4 000 chiens dont 2 100 pour l'armée de Terre. Ils sont presque exclusivement employés pour la garde et l'accompagnement dans le cadre de la sécurité des installations militaires.



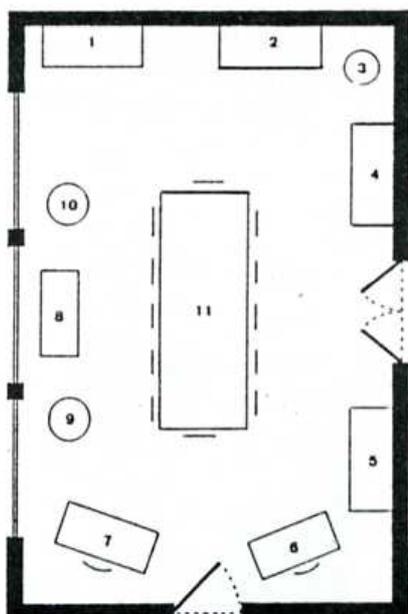
# Le tour de France des salles d'honneur



1

## LE 41<sup>e</sup> R.I. A CHATEAULIN

La salle d'honneur du 41<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie se trouve dans le bâtiment P.C. du Régiment dans ses quartiers modernes, à Dineault près de Châteaulin. Constituée par une grande pièce rectangulaire, elle rend compte, à l'aide de tableaux de souvenirs et d'ouvrages de la vie du Régiment depuis ses origines jusqu'à nos jours. Elle sert également de local aux conseils de régiment (*Photo n° 1*).



2

- 1 - Vitrine du premier panneau  
Période 1634 - 1870
- 2 - Vitrine du second panneau  
Période 1870 - 1938
- 3 - Mannequin vêtu de la tenue d'un officier telle qu'elle fut  
jusqu'à la Première Guerre Mondiale
- 4 - Vitrine du troisième panneau  
Période 1939 - 1945
- 5 - Vitrine du quatrième panneau  
Période contemporaine
- 6/7 - Bureaux
- 8 - Malle
- 9/10 - Faisceaux d'armes
- 11 - Table

**Premier panneau : 1634-1869 : (*Photo n° 3*).**

Sur le mur, des drapeaux en réduction dont quelques-uns méritent une attention particulière. Le drapeau du régiment de Boyons (1634), d'origine lorraine à croix blanches avec quatre quartiers noir, rouge, noir, vert, et celui de Mazarin-français (1659), à croix blanche à deux quartiers noirs et deux verts (*Photo n° 4*).



3



4

Plusieurs tableaux retiennent l'attention des visiteurs, en particulier ceux relatifs à la campagne du Canada (1755-1760) où le régiment de la Reine se distingua (Photo n° 5).

Des gravures et des figurines présentent les uniformes et les équipements des soldats et des officiers tout au long de cette période. Le portrait du maréchal de Mac-Mahon rappelle que celui-ci fut le chef de corps du 41<sup>e</sup> de ligne (1845-1847) (Photo n° 6).



5



6

On ne manquera pas de s'attarder sur la gravure intitulée « A la gloire du 41<sup>e</sup> » présentant par des illustrations commentées de chacune des batailles auxquelles le 41<sup>e</sup> a participé de sa création à 1870. Cette gravure a appartenu au chantre de la Bretagne, Théodore BOTREL, qui servit au régiment de 1888 à 1889 (Photo n° 7).

Dans la vitrine, des figurines et des gravures retracent l'uniforme et le drapeau du régiment à diverses époques de 1634 à 1870. Elle contient aussi divers documents d'archives (Photo n° 8).



7 | 8  
 ———  
 9

second panneau : 1870-1938 : (Photo n° 9).

ur le mur, suite de la reconstitution en réduction des drapeaux de 1789 à 1796 et gravures diverses. Dans la vitrine, gravures, figurines et photographies évoquent le régiment sous la I<sup>e</sup> République et les divers chefs de corps. On y verra aussi des journaux comme « Grenadier » organe du 41<sup>e</sup> aux tranchées durant la Première Guerre mondiale et des livres comme « La vie à la caserne » du lieutenant GUENNEBAUD et « Chants de bataille et de victoire » du héros BOTREL. (Photos n<sup>os</sup> 10 et 11).

La vitrine présente encore quelques objets usuels ou des reliques : casques, trousse à couture, etc., ainsi que des souvenirs du colonel LOICHOT chef de corps en 1940.

10

11



### Troisième panneau 1935-1945 : (Photo n° 12).

Sur le mur, fin de la reconstitution des drapeaux en réduction : drapeau de la Restauration, aigle du Second Empire, drapeaux du modèle 1886, ainsi qu'un fragment du drapeau remplacé récemment (Photo n° 13). Ce panneau évoque largement la bataille de Saint-Marcel (1946) qui figure au drapeau.

De nombreuses armes sont présentées : FM 24-29, mousqueton 1916, pistolet mitrailleur allemand, PIAT antichars britannique. Dans la vitrine sont des armes de poing. De nombreuses photographies représentent les divers monuments aux morts du 41<sup>e</sup> durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi la vie de caserne dans l'entre-deux guerres.



12		13
14		

Quelques publications touchant le 41<sup>e</sup> se trouvent également dans la vitrine, avec « Le Fantassin de France » du général BERTIN et le « Recueil d'historiques de l'Infanterie française du général ANDOLENKO ».

## Période contemporaine.

La salle d'honneur rend compte également des récentes interventions extérieures du 41<sup>e</sup> des dernières années.

Interventions au Liban, matérialisées par un drapeau libanais et un autre de l'O.N.U. des pistolets, un Kalachnikov AK 47 (*Photo n° 14*).

Interventions en Nouvelle Calédonie où plusieurs compagnies du 41<sup>e</sup> se sont succédées ces derniers temps (*Photo n° 15*).

Le 41<sup>e</sup> a conservé de multiples photographies prises par les compagnies : elles constituent un recueil que le visiteur peut consulter.



15

## Le drapeau actuel du 41<sup>e</sup>.

Il porte les inscriptions : GENES 1800 - ANVERS 1832 - ISLY 1844 - MAGENTA 1859 - ARTOIS 1915 - LES MONTS 1917 - LA MARNE 1918- SAINT MARCEL 1944 et un décoré de la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre 1914-1918, de cette Croix de Guerre avec deux palmes et une étoile de vermeil, de la Croix de Guerre 1939-1945 avec une palme et la médaille de la ville de Milan, attribuée en 1909 lors du cinquantenaire de la campagne d'Italie (*Photo n° 16*).



16

**Monsieur le Procureur RAMPON 34000 Montpellier**

- Sabre cosaque soviétique avec fourreau - Sabre officier infanterie Mle 1882 avec fourreau - Sabre officier subalterne infanterie Mle 1855 avec fourreau - Mousqueton 1896 - Carabine U.S. calibre 30 crosse repliable - P.M. Beretta - Fusil lebel 1886-93 - Fusil Mauser Mle 1916 - Fusil Mauser Mle 1942 - Fusil Mauser Mle 1942 transformé en carabine.

**Adjudant-chef MICHELANGELI - Membre actif n° 227**

- Insigne 7<sup>e</sup> R.T.A. (R) - Insigne 170<sup>e</sup> R.I. ancien modèle - Insigne 170<sup>e</sup> R.I. modèle actuel.

**Lieutenant-colonel LAMOUR - 3<sup>e</sup> R.I.**

- Historique de PIÉMONT 1494-1986

**Capitaine MARTIN - Membre actif n° 726**

- 55 documents et règlements

**Colonel (E.R.) CARLES - Conservateur**

- Livre dédié : Des millions de Soldats Inconnus

**Colonel MIGNOT - Commandant le 110<sup>e</sup> R.I.**

- Historique du 110<sup>e</sup> R.I. 1692-1987

**Madame QUIRIN**

- Djellaba marron - Burnous bleu foncé - Burnous blanc

**Adjudant ALIZERT - 1<sup>er</sup> R.I.**

- Dossier comprenant divers documents du soldat BRINGUIER 81<sup>e</sup> R.I. classe 1911

**Lieutenant-colonel EMOND - Commandant le 132<sup>e</sup> G.C.A.T.**

- Insigne métal 132<sup>e</sup> G.C.A.T. - Plaquette « Le 132<sup>e</sup> G.C.A.T. 1977-1987 »

**Monsieur MAZOYER - Membre actif n° 77**

- Bidon de 2 litres recouvert de drap bleu horizon

**Lieutenant-colonel de MAREUIL - Membre actif n° 688**

- Insigne métal 4<sup>e</sup> R.I.Ma

**Monsieur CUSUMANO - Consul de France - Membre actif n° 688**

- Diplôme : Citation à l'ordre de la division n° 129 du soldat VERBBRUGGE 13<sup>e</sup> Ci<sup>e</sup> du 221<sup>e</sup> R.I.

**Madame GIRAUD - 34000 Montpellier**

- Carte postale « SOUSCRIVEZ aux BONS d'ARMEMENT » - Affiche « Proclamation du Gouvernement ». Affiche « Déclaration du Gouvernement » lue le 4 août 1919 au Sénat et à la Chambre des Députés - Affiche « Ordre de Mobilisation Générale » - Pantalon rouge bande bleue officier infanterie avant 1939 - Pantalon - Culotte sous-officier du Génie - Pantalon-culotte bleu horizon sous-officier passepoil rouge - Veste de médecin-capitaine bleu horizon - Veste de médecin-commandant 1945 - Culotte de cheval mastic - Trousse médicale d'urgence 1917 allemande - Caissette métallique de munitions 1914-18 allemande - Etui revolver dit jambon avec ceinturon et baudrier - 2 brassards d'infirmier - Ceinturon cuir d'officier avec double baudrier - Masque à gaz français A.R.S. - Masque à gaz et musette A.R.S. 35 - Seau à eau toile - Paire de leggings cuir - Trousse de toilette toile - Cartouchière cuir allemande - Gamelle fer blanc type U.S. - Masque à gaz anglais

**Monsieur CORBERY - Membre actif n° 736**

- 2 insignes métal Indochine

**Adjudant-chef DECHAPPE - E.A.I./G.P.C.S.**

- Insigne métal S.M.L./46<sup>e</sup> R.I. - Insigne métal anciens modèles : Alpiniste Militaire, Skieur Militaire (DELSART), Skieur Militaire (ANDOR)

**Sergent-chef BRUNOT - 37<sup>e</sup> G.C./122<sup>e</sup> R.I.**

- Livre : l'instruction théorique du soldat (Cdt CHAPUIS 1910-1911)

**Monsieur ANDRÉ - 92600 Asnières**

- Photocopies caractéristiques des canons : 25 SA Mle 1937 - 25 SA Mle 1934 - 47 Mle 1937

**Monsieur IRIBARNE - Membre actif n° 746**

- Insignes : 3<sup>e</sup> R.P.I.Ma - C.S.P. ZOUSFANA porté jusqu'en 1958 - C.S.P. ZOUSFANA jusqu'au 17.10.1962 - Insigne de béret et paire d'épaulettes de compagnie saharienne - Collection gazette des armes du n° 1 au n° 145

**Capitaine VERGNES - D.M.D. Vaucluse**

- Insigne métal 53<sup>e</sup> D.M.T.

**Monsieur SAUER - Président de l'amicale des anciens du 141<sup>e</sup> R.I.A.**

- Insigne métal 141<sup>e</sup> R.I.A.

**Monsieur DEFFES - Membre actif n° 767**

- Vie illustrée du général de LAMORICIÈRE - 1983

**Général (C.R.) BLANCHARD - 34100 Montpellier**

- Anorak Corps Francs 96<sup>e</sup> R.I.A. vers 1940

**Monsieur GUYADER - Membre actif n° 146**

- Photo garde au drapeau du 55<sup>e</sup> R.I. vers 1916 - Photo drapeau du 57<sup>e</sup> R.I.

**Capitaine VIELLE - E.A.I.**

- Vareuse du sous-lieutenant René VIELLE - 10<sup>e</sup> R.T.S.

**Musée de la Légion Étrangère**

- Vareuse et pantalon tergal kaki de capitaine R.T.A. - Fourragère Médaille militaire - Képi de capitaine 2<sup>e</sup> R.T.A. - Ceinturon mohair Mle 1954 - Ceinturon kaki clair Mle français - Couvre béret - Paire de gants blancs - Cravates marron, kaki, noire - Béret basque bleu foncé - Vareuse, pantalon, ceinture whipcord kaki 2<sup>e</sup> R.T.A. - Fourragère rouge troupe

**Madame HAUBTMANN veuve du colonel (E.R.) HAUBTMANN**

- Culotte d'officier

**170<sup>e</sup> R.I. Épinal**

- Imagerie d'Épinal le 170<sup>e</sup> R.I. exemplaire n° 122 - Historique du 170<sup>e</sup> R.I. - Plaquette du 170<sup>e</sup> R.I.

**Lieutenant BOURGUIGNON - E.T.A.P. 64023 Pau**

- 5 insignes E.T.A.P. - 5 insignes 3<sup>e</sup> R.C.P.

**Lieutenant-colonel (E.R.) GRARD - 80000 Amiens**

- Liste d'ancienneté des officiers d'Infanterie Métropolitaine - 1918

**Colonel DUGUET commandant le G.M.R.4 - Bordeaux**

- Insigne métal G.M.R.4/57<sup>e</sup> R.I. nouveau modèle



# Les insignes du 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Parachutistes

Créé en 1943, le 1<sup>er</sup> R.C.P. a repris les traditions de la 601<sup>e</sup> Compagnie d'Infanterie de l'Air créée, elle, en 1937 et dissoute en 1940. Il assume aussi l'héritage de la Compagnie d'Infanterie de l'Air n° 1 créée en 1941 et celui de 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs Parachutistes créé en 1943.

Le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Parachutistes naît donc à Fez, au Maroc, en 1943. Il est rattaché à la 82<sup>e</sup> Airborne Division U.S.. Il combat en Italie en 1944, puis en France où c'est la dure campagne des Vosges fin 1944, puis celle d'Alsace avec la Libération de Colmar en 1945. 2 citations à l'ordre de l'armée Aérienne viennent récompenser ses brillantes actions au feu.

A la fin de la guerre, en 1945, il se retrouve à Pau : il quitte l'armée de l'Air pour l'armée de Terre : il est rattaché à la 25<sup>e</sup> Division Aéroportée. Il fait mouvement sur le Constantinois et envoie deux de ses bataillons en Indochine au sein de la Demi-Brigade de Marche Parachutiste : ce sont les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Bataillons.

Son 2<sup>e</sup> Bataillon, créé en 1952 par changement d'appellation du 10<sup>e</sup> Bataillon de Parachutistes Coloniaux, se couvre de gloire à DIEN-BIEN-PHU sous les ordres du chef de bataillon BRECHIGNAC. Il est anéanti en 1954.

Ses 3 bataillons ont glané, en huit ans en Extrême-Orient, 7 citations à l'ordre de l'Armée. Malheureusement, ces 7 citations n'ont pas permis au 1<sup>er</sup> R.C.P. de recevoir la Fourragère Rouge aux couleurs de la Légion d'honneur.

C'est l'Algérie ensuite, où le Régiment combat de fin 1954 à 1961 partout où le devoir fait signe.

Rentré en Métropole en juillet 1961 avec la 11<sup>e</sup> Division Légère d'Intervention récemment créée, le 1<sup>er</sup> R.C.P. stationne à Moulin-les-Metz puis descend à Pau où il s'installe fin 1962. Il appartient à la 11<sup>e</sup> Division Parachutiste, et envoie des Compagnies Tournantes outre-mer. Il fournit des contingents à la F.I.N.U.L. et à la F.M.S.B. où fin 1983 se déroule le tragique attentat de Drakkar.

En 1984, le 1<sup>er</sup> R.C.P. fait mouvement sur l'Aquitaine : il est au camp SAUVAGNAC (ex camp de Souges) près de Bordeaux.

Le 1<sup>er</sup> R.C.P. a porté successivement trois insignes différents au cours de son existence.

Le premier est un insigne tricolore, peint, avec deux grosses ailes de part et d'autre. C'est probablement une fabrication Mourgeon, non signée par le fabricant, en métal léger et qui a été portée pendant la guerre et tout de suite après de nombreux retirages ont été faits par la suite pour cet insigne.

Le second est également une fabrication datant probablement de la même période c'est un modèle Augis, en métal lourd, argenté et doré : un tirage est bien signé Augis Lyon, un deuxième tirage est sans aucune marque de fabrication : c'est sans doute un Aravit et Pérez Alger, qui faisait fabriquer ses insignes par la Maison Augis de Lyon.

Le troisième est le modèle porté depuis les années 46-47 : c'est le modèle actuel. C'est aussi l'insigne de la 601<sup>e</sup> C.I.A. porté avant guerre. D'innombrables fabrications ont existé :

- Arthus-Bertrand la plus ancienne, c'est du reste la reprise de l'insigne de la 601<sup>e</sup> C.I.A..
- Drago Olivier Métra, Drago Romainville, Drago Paris.
- Courtois : revers uni doré sans nom de fabricant.
- O.F.S.I. Paris.
- Andor -06- Le Cannet.
- Y. Delsart -89- Sens.
- Balme -49- Saumur.

C'est ce modèle qui a été homologué G. 2321.

Pendant la campagne d'Extrême-Orient, des remoulages ont été réalisés : ce sont des insignes peints en fabrications locales.

Il est à noter également que le 1<sup>er</sup> R.C.P. est le seul corps de l'armée de Terre à arborer sur ses pattes d'épaule le charognard de l'armée de l'Air qui rappelle aux jeunes appelés qui servent dans ce Régiment son origine Air.

Jean MARCHETTI, membre à vie n° 82

**L'** ASSOCIATION des Amis du Musée, créée en 1981, a, depuis sa création, reçu un bon nombre d'adhésions mais il serait souhaitable que les fantassins d'aujourd'hui et de demain fassent un effort. « L'Infanterie, jadis, se plaignait de ne pas avoir d'esprit d'arme ; elle a fait des progrès depuis, mais n'a pas encore, ne disons par le culte, mais même le goût des traditions. Ce n'est pas le tout de regretter que l'Infanterie soit mal connue à l'extérieur ; peut-être faudrait-il qu'elle soit connue de l'intérieur par les fantassins eux-mêmes ». Cet extrait de l'Éditorial du colonel (E.R.) P. CARLES, conservateur du Musée de l'Infanterie et rédacteur en chef du bulletin de l'Association, paru dans le n° 2 de 1983, a-t-il encore sa raison d'être à ce jour ? Si la santé financière de l'Association a jusqu'à présent été relativement satisfaisante, due en grande partie à la compréhension de l'Inspection de l'Infanterie qui nous alloue une subvention annuelle de 21 000 francs ainsi que des chefs de corps (tous les corps d'Infanterie sont membres à vie ou membres bienfaiteurs) Il n'en est plus de même en cette période. La vie de notre Association repose surtout et en priorité sur le nombre de membres actifs ainsi que sur leur fidélité. Il est donc apparu nécessaire de faire le point arrêté à la fin de 1987.

**Nombre d'adhérents** : 5 membres d'honneurs, 21 membres bienfaiteurs, 84 membres à vie, 407 membres actifs dont 267 à jour des cotisations soit 517 sociétaires. Arrêtons nous donc sur notre base de revenus annuels que sont nos membres actifs.

**I - Taux de participants à jour de cotisations (267)** : civils 37%, militaires en activité 33%, militaires en retraite 25%, association à caractère militaire 4%, association à caractère civil 1%.

**11)** La proportion de militaires en activité est de **81%** d'officiers et de **19%** de sous-officiers encore faut-il remercier nos camarades des autres armes et services (service de Santé, Cadre Spécial, Matériel, Train, Artillerie, Troupes de Marine, Parachutistes, Légion Étrangère) qui nous aident car la participation active des cadres de l'Infanterie serait encore plus basse.

**12)** Quant aux militaires en retraite, l'on trouve **98,8%** d'officiers (dont les **3/4** d'officiers généraux du Cadre de Réserve) et seulement **1,2%** de sous-officiers. Là encore nous sommes aidés par le Service de Santé, l'Artillerie, le Génie et les Transmissions.

**II - Adhérents ayant un an de retard de cotisation (98)** : militaires en activité **79%** (**75%** d'officiers, **25%** de sous-officiers), civils **12%**, militaires en retraite **7%** (uniquement officiers), associations à caractère militaire **2%**.

**III - Adhérents ayant deux ans de retard de cotisations (40)** : militaires en activité **78%** (**87%** d'officiers, **13%** de sous-officiers), civils **14,5%**, militaires en retraite **2,5%** (uniquement officiers), association à caractère militaire **5%**. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils tendent à prouver que non seulement les cadres de l'Infanterie semblent se désintéresser de notre Association (**33%** sur **267** membres actifs) mais de plus ils détiennent le plus fort taux de pourcentage de désistement. Que dire alors des radiations prononcées par le conseil d'administration à l'encontre des adhérents ayant trois ans de retard de cotisations ?

Laissons parler les chiffres : militaires en activité **97%**, officiers en retraite **0,4%**, civils **2,6%**.

La proportion étonnante de pertes de militaires en activité est de : **61%** d'officiers et **39%** de sous-officiers dont la majorité, il faut le signaler provient de promotions, d'officiers et de sous-officiers (respectivement **2/3** et **1/3**).

Pour en terminer, reprenons un extrait de l'éditorial du colonel (E.R.) P. CARLES :

« On peut comprendre que le sous-lieutenant ne voit pas d'attraits dans le souvenir du passé, l'histoire de son arme, il aspire à la faire plus qu'à écouter les « vieux » en parler. Mais rapidement, il sera capitaine, puis officier supérieur et, peut-être, chef de corps. Il aura alors à participer au maintien des traditions... »

C'était en 1983...

# Adhésions de nouveaux membres

## Membres actifs

N° 764 Monsieur PIRAUX, 34057 Montpellier  
N° 765 Monsieur DEGHIN J, 59150 Wattrelos  
N° 766 Monsieur DEGHIN P, 59150 Wattrelos  
N° 767 Monsieur DEFFES, 85140 Sainte-Florente-les-Essarts  
N° 768 Éditions BORDESSOULES, 17413 Saint-Jean-d'Angely  
N° 769 Monsieur THOMAS, 69160 Tassin-la-Demi-Lune  
N° 770 Lieutenant-colonel CHARRIER, E.T.A.P.  
N° 771 Monsieur ANDRÉ, 96200 Asnières-sur-Seine  
N° 772 1<sup>er</sup> R.C.P., 33127 Martignas-sur-Jalle  
N° 773 Lieutenant-colonel RICHARD, 46<sup>e</sup> R.I.  
N° 774 Monsieur RAGONNET, 34200 Sète  
N° 775 Commandant (O.R.) VUILLE, 67290 Wingensur Moder  
N° 776 Amicale Nationale Anciens du 141<sup>e</sup> R.I.A. 13002 Marseille  
N° 777 Chef de bataillon RENAUD, 35<sup>e</sup> R.I.  
N° 778 Adjudant-chef DECHAPPE, E.A.I./G.P.C.S.  
N° 779 Anciens combattants armée d'Afrique, 34110 Frontignan  
N° 780 Monsieur CART-TANNEUR, 75020 Paris  
N° 781 Monsieur COLMAR, 34280 La Grande Motte  
N° 782 Sergent-chef (T.A.) BOULBES, 1<sup>er</sup> R.I.  
N° 783 Colonel PERZO, E.A.I./D.I.

N° 784 Monsieur CHAPPEY, 75008 Paris  
N° 785 Médecin lieutenant-colonel (E.R.) LAGARDE, 34970 Lattes  
N° 786 Capitaine PIERRON, 4<sup>e</sup> R.E.I.

## Membres à vie

N° 93 2<sup>e</sup> R.E.I., 30998 Nîmes-armées

## Dons en numéraire :

**200,00 francs :**  
Promotion E.O.R. 708 DUMONT  
Promotion E.O.R. 710 VACHERON

## 140 francs :

Club Sète - Accueil, 34200 Sète

## 100,00 francs :

Chef de bataillon BAIN, 38<sup>e</sup> G.C.  
Union des groupements d'ingénieurs du Languedoc-Roussillon. 34060 Montpellier  
Colonel (E.R.) ROUCH, membre à vie n° 68

## Don en nature :

20 insignes métal pour vente au musée  
132<sup>e</sup> G.C.A.T., membre à vie n° 6.

## MEMBRES MUTÉS OU AYANT CHANGÉ D'ADRESSE

Afin de nous permettre de vous adresser dans de bonnes conditions le bulletin de l'Association, prière de nous prévenir en utilisant le type de formulaire.

**NOM :** ..... **Prénoms :** .....

**Grade ou fonction :** .....

**N° Adhérent :** .....

**Nouvelle adresse à/c du :** .....

.....